



Collectif Jean de Neyman
contact@collectif-jeandeneyman.fr
<https://collectif-jeandeneyman.fr>

Lettre de Jean de Neyman attestant le travail d'une femme 27 février 2015

Document ARÉMORS¹, don de Madame Bégus

Transcription, du manuscrit, par Patrice Morel
et annotation tapuscrite des autorités françaises

La Baule le 1^{er} août 1944

Je, soussigné, Jean de Neyman, professeur à la Baule depuis le 1^{er} octobre 1940, certifie avoir employé au moins partiellement Mademoiselle Lina Kopp comme cuisinière depuis le début 1941, et avoir constaté ce qui suit :

Bien que Mlle Lina Kopp, née à Sarguemine en 1902 ait conservé officiellement la nationalité allemande après la guerre 1914-1918 par suite de négligences tant de la part de ses parents que de celle des services français d'Alsace-Lorraine de recouvrement de nationalité, elle n'a cessé, au cours des quatre années pendant lesquelles je peut répondre de sa conduite, de se montrer digne de la nationalité française par sa constance à refuser aux autorités allemandes tout ce que celle-ci exigeait de ses ressortissants. En particulier, malgré de nombreux ordres, elle ne s'est jamais déclarée à la Kommandantur et elle a toujours refusé de travailler autrement qu'au service de Français.

À mon témoignage peuvent être ajoutés ceux de MM. Bertoquy² et Lorand et de Madame Bazage qui, à La Baule ou La Baule-les-Pins, ont successivement employé Mlle Lina Kopp pendant les parties de la journée que leur laissait libre son travail à mon service.

En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat que je suis prêt à venir confirmer devant n'importe quel tribunal français, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de Jean de Neyman

(En cas d'accident rendant mon témoignage direct impossible, ma signature peut être contrôlée par comparaison avec celle que j'ai déposée au commissariat de police de La Baule).

1 Site internet de l'ARÉMORS (Association de recherche et d'études sur le mouvement ouvrier dans la région de Saint-Nazaire) : www.aremors.fr

2 NDRL : M. Bertoquy est le directeur des cours privés Le Cid à La Baule.

Sur le tapuscrit, en bas de page, pour faire valoir :

Le C.L.L.³ de la Baule à l'unanimité, en égard à la mémoire de Mr de Neyman et aux excellents renseignements recueillis sur Mlle KROPP, décide de se porter garant de ses sentiments français et lui délivre le présent certificat à toutes fins utiles.

Signature illisible
et tampon avec croix de Lorraine - St-NAZAIRE OUEST
Président du C.L.L.

³ C.L.L. : Comité local de libération. Nous pouvons lire L'objectif et la fonction de celui-ci (car il y en a plusieurs en France) dans le cahier de l'ARÉMORS pages 50 et 51 : « *La communication n° 1 de l'Union précise que les C.L.L. peuvent aider les municipalités, mais n'administrent pas. Il ne saurait donc y avoir de "double pouvoir". Les chefs militaires et les groupes de résistance de la Poche, réunis le 6 avril, notent que les F.F.I. et les résistants, donc les C.L.L., devront maintenir l'ordre "conjointement avec les forces officielles locales". C'est d'ailleurs pour cela que des brassards tricolores, au timbre de la Résistance, et des cartes d'identité spéciales sont distribués à la Libération pour authentifier les responsables. »*